

MiMOSA

Fiche d'Information Clé sur l'Investissement

Cette offre de financement participatif n'a été ni vérifiée ni approuvée par l'Autorité des Marchés Financiers ou par l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF).

L'adéquation de votre expérience et de vos connaissances en la matière n'a pas nécessairement été évaluée avant que l'accès à cet investissement vous ait été accordé.

En effectuant cet investissement, vous en assumez pleinement les risques, y compris le risque de perte totale ou partielle du capital investi.

Avertissement sur les risques

Investir dans le présent projet de financement participatif comporte des risques, y compris le risque de perte totale ou partielle du capital investi. Votre investissement n'est pas couvert par les systèmes de garantie des dépôts établis conformément à la directive 2014/49/UE du Parlement européen et du Conseil (1). Votre investissement n'est pas non plus couvert par les systèmes d'indemnisation des investisseurs établis conformément à la directive 97/9/CE du Parlement européen et du Conseil (2).

Le retour sur investissement n'est pas garanti.

Ceci n'est pas un produit d'épargne, et nous vous conseillons de ne pas investir plus de 10 % de votre patrimoine net dans des projets de financement participatif.

Vous pourriez ne pas être en mesure de vendre les instruments d'investissement au moment où vous le souhaitez. Si vous êtes en mesure de les vendre, vous risquez néanmoins de subir des pertes.

(1) Directive 2014/49/UE du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 relative aux systèmes de garantie des dépôts (JO L 173 du 12.6.2014, p. 149).

(2) Directive 97/9/CE du Parlement européen et du Conseil du 3 mars 1997 relative aux systèmes d'indemnisation des investisseurs (JO L 84 du 26.3.1997, p. 22).

Délai de réflexion précontractuel pour les investisseurs non avertis

Les investisseurs non avertis bénéficient d'un délai de réflexion au cours duquel ils peuvent, à tout moment, retirer leur offre d'investissement ou leur manifestation d'intérêt pour l'offre de financement participatif sans justification ni encourir de pénalité. Le délai de réflexion commence à courir au moment où l'investisseur potentiel non averti fait une offre d'investissement ou manifeste son intérêt, et expire après quatre jours calendaires.

Pour exercer leur droit à révocation pendant le délai réflexion, les investisseurs doivent envoyer un courriel à l'adresse investisseurs@miimosa.com

Le service client MiMOSA prend en compte cette demande de révocation dans les meilleurs délais et annule la souscription de l'investisseur non averti. Les sommes versées pour ladite souscription sont également remboursées dans leur intégralité.



Aperçu de l'offre de financement participatif

Identification de l'offre	FP-2024-5 00000011
Porteur de projet / nom du projet	GUIREAUD / Poisson frais, durable et éthique accessible à tous
Type d'offre et type d'instruments	prêts participatifs
Montant cible	300 000€
Date limite de la levée de fonds	20/04/2024 NB : il est précisé que cette date pourra être reportée de 3 mois à la discrétion de MiiMOSA, notamment en cas de demande afférente du porteur de projet.

Partie A : Informations sur le(s) porteur(s) du projet et le projet de financement participatif

(a)	<p>Porteur du projet et projet de financement participatif :</p> <p>Identité : GUIREAUD, 808 212 567 RCS de Bobigny</p> <p>Forme juridique : SAS</p> <p>Coordonnées : 28 rue Traversière 93100 Montreuil https://poiscaille.fr/</p> <p>Direction : Charles GUIRRIEG, Président de l'entreprise GUIREAUD est ingénieur halieute. Il était chargé de mission au ministère de la pêche avant de fonder la société.</p>
(b)	<p>Responsabilité des informations fournies dans la présente fiche d'informations clés sur l'investissement :</p> <p>Le porteur de projet déclare qu'à sa connaissance, aucune information n'a été omise ou n'est matériellement trompeuse ou inexacte. Le porteur de projet est responsable de la préparation de la présente fiche d'informations clés sur l'investissement.</p> <p>Personnes physiques : Charles GUIRRIEC, Président</p> <p>La déclaration de chacune des personnes susmentionnées concernant leur responsabilité à l'égard des informations fournies dans la présente fiche d'informations clés sur l'investissement, conformément à l'article 23, paragraphe 9, du règlement (UE) 2020/1503 du Parlement européen et du Conseil, figure à l'annexe 1 du présent document.</p>

(c)	<p>Principales activités du porteur de projet; produits ou services proposés par le porteur de projet</p> <p>POISCAILLE propose un abonnement pour recevoir des produits de la mer, pêchés de façon durable.</p> <p>Les casiers varient en fonction de la pêche du jour: 1 kg de poisson ou 2 kg de coquillages ou 1,5 kg de crustacés.</p> <p>90% du poisson est préparé et prêt à cuire dès la réception (vidé, découpé en tranches, en pavés, ...)</p> <p>Le prix est fixe quel que soit le contenu (moules ou homards au même prix)</p>																																																
(d)	<p>Les états financiers les plus récents du porteur de projet sont disponibles ici.</p>																																																
(e)	<p>Chiffres et ratios financiers annuels clés du porteur de projet pour les trois dernières années :</p> <table border="1" data-bbox="268 824 1241 2009"> <thead> <tr> <th>en k€</th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>2022</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Chiffre d'affaires</td> <td>3 402</td> <td>7 071</td> <td>10 418</td> </tr> <tr> <td>Bénéfice net annuel</td> <td>-436</td> <td>-808</td> <td>-3 799</td> </tr> <tr> <td>Total des actifs</td> <td>951</td> <td>1 412</td> <td>5 473</td> </tr> <tr> <td>Marge bénéficiaire brute (% marge brute sur CA)</td> <td>41,7%</td> <td>43,5%</td> <td>38,5%</td> </tr> <tr> <td>Marge bénéficiaire nette (% résultat net sur CA)</td> <td>-12,82%</td> <td>-11,43%</td> <td>-36,47%</td> </tr> <tr> <td>Dette nette</td> <td>-258</td> <td>427</td> <td>-806</td> </tr> <tr> <td>Ratio Dette / Fonds propres</td> <td>0,39</td> <td>1,76</td> <td>1,68</td> </tr> <tr> <td>Ratio de liquidité restreinte soit : Actif circulant (= créances) / Dettes court terme (= fournisseurs + dette court terme)</td> <td>0,48</td> <td>0,38</td> <td>0,38</td> </tr> <tr> <td>Taux de couverture du service de la dette soit : (EBITDA-IS) / (remboursements capital + intérêts)</td> <td>-7,9</td> <td>-9,23</td> <td>-7,33</td> </tr> <tr> <td>EBITDA</td> <td>-451</td> <td>-716</td> <td>-3 359</td> </tr> <tr> <td>Rendement des capitaux propres (résultat net / capitaux</td> <td>-121%</td> <td>180%</td> <td>-259%</td> </tr> </tbody> </table>	en k€	2020	2021	2022	Chiffre d'affaires	3 402	7 071	10 418	Bénéfice net annuel	-436	-808	-3 799	Total des actifs	951	1 412	5 473	Marge bénéficiaire brute (% marge brute sur CA)	41,7%	43,5%	38,5%	Marge bénéficiaire nette (% résultat net sur CA)	-12,82%	-11,43%	-36,47%	Dette nette	-258	427	-806	Ratio Dette / Fonds propres	0,39	1,76	1,68	Ratio de liquidité restreinte soit : Actif circulant (= créances) / Dettes court terme (= fournisseurs + dette court terme)	0,48	0,38	0,38	Taux de couverture du service de la dette soit : (EBITDA-IS) / (remboursements capital + intérêts)	-7,9	-9,23	-7,33	EBITDA	-451	-716	-3 359	Rendement des capitaux propres (résultat net / capitaux	-121%	180%	-259%
en k€	2020	2021	2022																																														
Chiffre d'affaires	3 402	7 071	10 418																																														
Bénéfice net annuel	-436	-808	-3 799																																														
Total des actifs	951	1 412	5 473																																														
Marge bénéficiaire brute (% marge brute sur CA)	41,7%	43,5%	38,5%																																														
Marge bénéficiaire nette (% résultat net sur CA)	-12,82%	-11,43%	-36,47%																																														
Dette nette	-258	427	-806																																														
Ratio Dette / Fonds propres	0,39	1,76	1,68																																														
Ratio de liquidité restreinte soit : Actif circulant (= créances) / Dettes court terme (= fournisseurs + dette court terme)	0,48	0,38	0,38																																														
Taux de couverture du service de la dette soit : (EBITDA-IS) / (remboursements capital + intérêts)	-7,9	-9,23	-7,33																																														
EBITDA	-451	-716	-3 359																																														
Rendement des capitaux propres (résultat net / capitaux	-121%	180%	-259%																																														

	propres)			
	Immobilisations incorporelles / Actif Total	0	0	0,12

(f) **Description du projet de financement participatif, y compris son objectif et ses principales caractéristiques :**

La collecte servira à soutenir la croissance, et optimiser les opérations dans le but de faire travailler le plus de pêcheurs possible et d'influer sur leurs méthodes de pêche :

- Accélérer l'acquisition digitale jusqu'ici limitée ;
- Étoffer les équipes avec des recrutements de fonctions clefs ;
- Automatisation et optimisation des méthodes de production grâce à la technologie ;
- Accélération de la croissance et le développement du B2B pour atteindre la rentabilité en décembre 2024.

Partie B : Principales caractéristiques du processus de financement participatif et conditions pour la levée de fonds

(a) **Minimum de montant cible à lever par offre de financement participatif :**

Montant cible à lever via la collecte MiiMOSA : 300 000€

Montant minimum à lever via la collecte MiiMOSA (à savoir le "Seuil de Réussite") : 180 000€

Nombre d'offres (publiques ou non) qui ont déjà été réalisées par le porteur de projet ou le PSFP pour ce projet de financement participatif:

Type d'offre et instruments proposés	Date d'achèvement	Montant levé.	Nom de la plateforme
OCA	09/2023	996 500 €	Lita.co

(b) **Date limite pour atteindre le montant cible de fonds à lever :**

20/04/2024

Il est précisé que cette date pourra être reportée de 3 mois à la discrétion de MiiMOSA, notamment en cas de demande afférente du porteur de projet.

(c)	<p>Informations sur les conséquences si le montant cible de fonds n'est pas réuni à la date limite :</p> <p>Le Seuil de Réussite de la Collecte a été fixé à 180 000 euros soit 60% du « Montant Cible de la Collecte ».</p> <p>En cas d'échec de la collecte (hypothèse dans laquelle le Seuil de Réussite n'est pas atteint), Groupe MiiMOSA en avertit les investisseurs et la société émettrice. L'information délivrée aux investisseurs prend la forme d'un e-mail d'information relatif (i) à l'échec de la collecte et à ses conséquences, et (ii) aux délais et modalités de remboursement de sa contribution.</p> <p>En cas d'échec de la collecte ou de sursouscription, le remboursement des investisseurs se fait sur leur porte-monnaie électronique (le Compte porteur de projet), sans frais. L'investisseur est libre de virer les fonds déposés sur son Compte porteur de projet sur son compte bancaire, ou de les y laisser, dans l'attente de la souscription à un autre projet présenté par Groupe MiiMOSA.</p>
(d)	<p>Montant maximal de l'offre, s'il est différent du montant cible de fonds visé au point a)</p> <p>Non applicable.</p>
(e)	<p>Montant des fonds propres engagés dans le projet de financement participatif par le porteur de projet :</p> <p>Montant et forme des apports en fonds propres prévus dans le cadre du projet (ex : actions, obligations convertibles, comptes courants bloqués sur au moins 3 ans) : 1 000 000 €</p> <p>Les apports viennent des investisseurs historiques.</p>
(f)	<p>Modification de la composition du capital ou de l'endettement du porteur de projet liée à l'offre de financement participatif :</p> <p>Impact de l'offre en terme d'augmentation de l'endettement brut : + 300 000 €</p> <p>Impact de l'offre en terme de modification du capital du porteur de projet : pas d'impact</p>

Partie C : Principaux risques

La liste suivante des types de risques principaux est non exhaustive.

Type 1 - Risque lié au projet

Risques qui sont inhérents au projet et qui peuvent entraîner l'échec du projet. Ces risques comprennent, mais ne sont pas limités à :

- (i) un modèle qui implique de lourdes charges logistiques
- (ii) un besoin de fonds externes afin de pérenniser la société jusqu'à sa rentabilité

Type 2 - Risque liés au secteur

Risques qui sont inhérents au secteur du porteur de projet. Ces risques peuvent être causés, par exemple, par un changement des circonstances macro-économiques, une diminution de la demande dans le secteur dans lequel le projet de financement participatif opère et des dépendances à d'autres secteurs.

En l'espèce, ces risques comprennent, mais ne sont pas limités à une crise économique impactant le pouvoir d'achat des consommateurs

Type 3 - Risque de défaut

Le risque qu'un projet ou que le porteur de projet puisse faire l'objet d'une procédure de faillite ou d'insolvabilité, et autres événements concernant le projet ou le porteur de projet susceptibles d'entraîner la perte de leur investissement pour les investisseurs.

Ces risques peuvent être causés par divers facteurs, notamment:

- a) une (profonde) modification du contexte macroéconomique;
- b) une mauvaise gestion;
- c) un manque d'expérience;
- d) de la fraude;
- e) l'inadéquation des financements par rapport à l'objectif commercial;
- f) l'échec d'un lancement de produit;
- g) une trésorerie insuffisante.

Type 4 - Risque de baisse, de retard ou d'absence de retour sur investissement

Le risque que le rendement soit plus faible que prévu, qu'il soit retardé ou que le projet soit en défaut de paiement du capital ou des intérêts.

Type 5 - Risque de défaillance de la plateforme

Le risque que la plateforme de financement participatif soit temporairement ou définitivement incapable de fournir ses services.

Type 6 - Risque d'illiquidité de l'investissement

Le risque que les investisseurs ne puissent pas vendre leur investissement.

Type 7 - Autres risques

Les risques qui sont, entre autres, hors du contrôle du porteur de projet, tels que les risques politiques et réglementaires.

Partie D : Information concernant les prêts participatifs

(a)	<p>Nature, la durée et les autres conditions importantes du prêt</p> <p>Montant cible : 300 000€ Devise : Euros Durée : 48 mois Différé : aucun Périodicité des remboursements : mensuel Rang : senior Sûretés : aucune Conditions suspensives : Justificatif de décaissement de la collecte Lita de 1 000 000€ / Justificatif de décaissement du prêt France Active de 200 000€</p>
(b)	<p>Taux d'intérêt applicable ou, le cas échéant, toute autre rémunération de l'investisseur</p> <p>L'Emprunteur s'oblige à servir au Prêteur, jusqu'au remboursement intégral de la somme prêtée par ce dernier, des intérêts au taux fixe annuel (appliqué sur la base d'une année de 365 jours) de six virgule cinq pourcent (6,5 %) (le « Taux d'Intérêt ») qui commenceront à courir à compter du lendemain de la Date de Décaissement (inclus) et seront payables, à terme échu, par échéances mensuelles le 5 du mois.</p> <p>Il est entendu que la date de la première échéance dépendra de la Date de Décaissement des fonds selon les modalités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Si la Date de Décaissement est comprise entre le 1er jour et le 4ème jour du mois civil en cours, alors la première échéance sera due le 5ème jour du 1er mois civil suivant ; - Si la Date de Décaissement est comprise entre le 5ème jour et le dernier jour du mois civil en cours, alors la première échéance sera due le 5ème jour du 2ème mois civil suivant. <p>Le paiement des intérêts par l'Emprunteur aura lieu en euros, aux échéances prévues dans le tableau d'amortissement définitif accessible dans l'espace personnel de l'investisseur à la suite de la Date de Décaissement des fonds.</p>
(c)	<p>Mesures d'atténuation des risques, notamment l'existence de fournisseurs de sûretés ou de garants, ou d'autres types de garanties</p> <p>Les sûretés sur les sommes dues par l'Emprunteur au titre des Contributions (en ce compris le Crédit) sont :</p> <p>aucune sûreté</p>
(d)	<p>Calendrier de remboursement du capital et de paiement des intérêts</p> <p>L'Emprunteur s'oblige à rembourser le Montant du Crédit selon le tableau d'amortissement définitif (accessible dans l'espace personnel de l'investisseur à la suite de la Date de Décaissement des fonds), qui reprendra les modalités d'échéances figurant dans le tableau d'amortissement provisoire figurant à l'annexe 2.</p> <p>L'Emprunteur aura la faculté de rembourser le présent Crédit par anticipation. MiiMOSA, au nom et pour le compte des Prêteurs, devra être prévenu au moins vingt (20) Jours Ouvrés à l'avance par email ou lettre recommandée avec avis de réception. Le remboursement anticipé devra porter sur l'intégralité du capital restant dû ou sur toute autre quote-part du capital restant dû convenue avec le PSFP, et devra intégrer le paiement de tous les intérêts et frais courus. Sauf</p>

	<p>accord contraire du PSFP, l'Emprunteur ne pourra mettre en œuvre qu'une seule fois toute faculté de remboursement anticipé partiel. Aucune pénalité de remboursement anticipé ne sera due par l'Emprunteur.</p> <p>Le Prêteur ne pourra pas solliciter le remboursement anticipé du présent Crédit.</p>
(e)	<p>Existence de défaut de paiement sur les crédits souscrits par le porteur de projet au cours des cinq dernières années.</p> <p>A la connaissance du PSFP et d'après les déclarations du porteur de projet, le porteur de projet n'a eu aucun défaut de paiement de ses accords de crédit au cours des cinq dernières années.</p>
(f)	<p>Entité en charge de la gestion du prêt et pouvoirs afférents (y compris dans les situations où le Porteur de projet ne remplit pas ses obligations)</p> <p style="text-align: center;">MiiMOSA</p> <p style="text-align: center;"><i>Groupe MiiMOSA – société par action simplifiée au capital de 28.843 euros 95 avenue du Président Wilson CS 5003 93108 Montreuil cedex RCS de Bobigny - 803 980 218</i></p> <p>En cas d'impayé, MiiMOSA peut, pour le recouvrement de toute créance, mandater toute société ou prestataire de recouvrement de son choix. MiiMOSA ou son mandataire pourra effectuer toute relance amiable aux fins de régulariser l'impayé et, via son réseau d'huissiers et d'avocats, coordonner les actions judiciaires ou autres mesures d'exécution aux fins de recouvrer les sommes dues. Les investisseurs consentent à cet effet expressément mandat à MiiMOSA ou toute société ou prestataire de recouvrement de son choix.</p> <p>En cas de procédure collective (sauvegarde, redressement judiciaire, liquidation judiciaire) à l'encontre du porteur de projet, les investisseurs donnent mandat à MiiMOSA, ou à tout conseil du choix de celle-ci, pour déclarer leurs créances auprès des organes de la procédure, et prendre toutes mesures que MiiMOSA estimera utiles en vue du recouvrement de leurs créances.</p> <p>Dans le cas où la société connaîtrait des difficultés appelant à une modification de certains paramètres du prêt, les investisseurs donnent mandat à MiiMOSA pour réaliser, en sa qualité d'agent, à sa discrétion et sans consultation ou accord préalable des investisseurs, les actions suivantes au nom et pour le compte des investisseurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - se prévaloir ou ne pas se prévaloir d'un Cas d'Exigibilité Anticipée pour prononcer la déchéance du terme des crédits afférents à l'offre de financement participatifs ; - renégocier et accepter, au nom et pour le compte des investisseurs, toute modification des dispositions des contrats de crédit afférents à l'offre de financement participatif (et notamment accepter toute modification de la durée d'amortissement des crédits) et signer, au nom et pour le compte des investisseurs, tous les actes nécessaires à cette modification, dès lors que cette renégociation permet, de l'avis de MiiMOSA, d'accélérer ou améliorer le recouvrement ou d'éviter une dégradation ou une perte de la valeur nominale des crédits, étant précisé que, en tout état de cause, MiiMOSA fera ses meilleurs efforts pour que, le cas échéant, toutes mesures de rééchelonnement du Crédit n'ait pas pour effet de prolonger la durée des crédits de plus de vingt-quatre (24) mois ;

	<ul style="list-style-type: none">- adresser et signer, au nom des investisseurs, toute mise en demeure, toute déclaration de créance ou tout acte nécessaire au recouvrement de leurs créances, dans le cadre d'une procédure amiable, d'une procédure collective ou d'une procédure judiciaire.
--	---

Partie E : Frais, informations et recours

(a)	<p>Frais et coûts encourus par l'investisseur en rapport avec l'investissement (y compris les frais administratifs résultant de la vente d'instruments admis à des fins de financement participatif).</p> <p>Aucun frais n'est facturé à l'investisseur. Les frais de recouvrement, le cas échéant, seront déduits des sommes recouvrées.</p>
(b)	<p>Où et comment des informations supplémentaires sur le projet de financement participatif, le Porteur de projet peuvent être obtenues gratuitement.</p> <p>Des informations complémentaires sur le projet peuvent être obtenues gratuitement sur le site www.miimosa.com et par courriel à investisseurs@miimosa.com</p>
(c)	<p>Comment et à qui l'investisseur peut adresser une plainte concernant l'investissement ou la conduite du porteur de projet ou du PSFP.</p> <p>La procédure de réclamation est accessible à l'annexe 3.</p>

Annexe 1: Déclaration du Porteur de projet

Dans le cadre de la collecte prévue sur la plateforme www.miimosa.com sous forme de prêts participatifs au bénéfice de GUIREAUD, je soussigné, M. Charles GUIRRIEC, dûment autorisé, certifie que les informations concernant la société GUIREAUD mentionnées dans cette Fiche d'Informations Clés, sont claires, exactes et non trompeuses.

Pour faire valoir ce que de droit,

Signature et date de signature.

23 janvier 2024

Charles Guirriec



Annexe 2: Tableau d'amortissement provisoire

N°Échéance	Montant de l'échéance	Capital	Intérêts	Frais de gestion HT	Capital restant dû
1	7 247,49 €	5 489,49 €	1 625,00 €	133,00 €	294 510,51 €
2	7 247,49 €	5 519,22 €	1 595,27 €	133,00 €	288 991,29 €
3	7 247,49 €	5 549,12 €	1 565,37 €	133,00 €	283 442,17 €
4	7 247,49 €	5 579,18 €	1 535,31 €	133,00 €	277 862,99 €
5	7 247,49 €	5 609,40 €	1 505,09 €	133,00 €	272 253,59 €
6	7 247,49 €	5 639,78 €	1 474,71 €	133,00 €	266 613,81 €
7	7 247,49 €	5 670,33 €	1 444,16 €	133,00 €	260 943,48 €
8	7 247,49 €	5 701,05 €	1 413,44 €	133,00 €	255 242,43 €
9	7 247,49 €	5 731,93 €	1 382,56 €	133,00 €	249 510,50 €
10	7 247,49 €	5 762,97 €	1 351,52 €	133,00 €	243 747,53 €
11	7 247,49 €	5 794,19 €	1 320,30 €	133,00 €	237 953,34 €
12	7 247,49 €	5 825,58 €	1 288,91 €	133,00 €	232 127,76 €
13	7 247,49 €	5 857,13 €	1 257,36 €	133,00 €	226 270,63 €
14	7 247,49 €	5 888,86 €	1 225,63 €	133,00 €	220 381,77 €
15	7 247,49 €	5 920,76 €	1 193,73 €	133,00 €	214 461,01 €
16	7 247,49 €	5 952,83 €	1 161,66 €	133,00 €	208 508,18 €
17	7 247,49 €	5 985,07 €	1 129,42 €	133,00 €	202 523,11 €
18	7 247,49 €	6 017,49 €	1 097,00 €	133,00 €	196 505,62 €



19	7 247,49 €	6 050,08 €	1 064,41 €	133,00 €	190 455,54 €
20	7 247,49 €	6 082,86 €	1 031,63 €	133,00 €	184 372,68 €
21	7 247,49 €	6 115,80 €	998,69 €	133,00 €	178 256,88 €
22	7 247,49 €	6 148,93 €	965,56 €	133,00 €	172 107,95 €
23	7 247,49 €	6 182,24 €	932,25 €	133,00 €	165 925,71 €
24	7 247,49 €	6 215,73 €	898,76 €	133,00 €	159 709,98 €
25	7 247,49 €	6 249,39 €	865,10 €	133,00 €	153 460,59 €
26	7 247,49 €	6 283,24 €	831,25 €	133,00 €	147 177,35 €
27	7 247,49 €	6 317,28 €	797,21 €	133,00 €	140 860,07 €
28	7 247,49 €	6 351,50 €	762,99 €	133,00 €	134 508,57 €
29	7 247,49 €	6 385,90 €	728,59 €	133,00 €	128 122,67 €
30	7 247,49 €	6 420,49 €	694,00 €	133,00 €	121 702,18 €
31	7 247,49 €	6 455,27 €	659,22 €	133,00 €	115 246,91 €
32	7 247,49 €	6 490,24 €	624,25 €	133,00 €	108 756,67 €
33	7 247,49 €	6 525,39 €	589,10 €	133,00 €	102 231,28 €
34	7 247,49 €	6 560,74 €	553,75 €	133,00 €	95 670,54 €
35	7 247,49 €	6 596,27 €	518,22 €	133,00 €	89 074,27 €
36	7 247,49 €	6 632,00 €	482,49 €	133,00 €	82 442,27 €
37	7 247,49 €	6 667,93 €	446,56 €	133,00 €	75 774,34 €
38	7 247,49 €	6 704,04 €	410,45 €	133,00 €	69 070,30 €
39	7 247,49 €	6 740,36 €	374,13 €	133,00 €	62 329,94 €
40	7 247,49 €	6 776,87 €	337,62 €	133,00 €	55 553,07 €
41	7 247,49 €	6 813,58 €	300,91 €	133,00 €	48 739,49 €
42	7 247,49 €	6 850,48 €	264,01 €	133,00 €	41 889,01 €
43	7 247,49 €	6 887,59 €	226,90 €	133,00 €	35 001,42 €
44	7 247,49 €	6 924,90 €	189,59 €	133,00 €	28 076,52 €



45	7 247,49 €	6 962,41 €	152,08 €	133,00 €	21 114,11 €
46	7 247,49 €	7 000,12 €	114,37 €	133,00 €	14 113,99 €
47	7 247,49 €	7 038,04 €	76,45 €	133,00 €	7 075,95 €
48	7 247,49 €	7 075,95 €	38,54 €	133,00 €	0,00 €



Annexe 3: Procédure de réclamation

En cas de litige, tout Utilisateur peut adresser une réclamation écrite au Service Client de Groupe MiiMOSA.

L'utilisateur doit remplir un formulaire spécifique disponible dans la rubrique "Aide et Contact" située dans le bas de toutes les pages du site de MiiMOSA. En accédant à cette rubrique, l'Utilisateur peut sélectionner le motif de sa demande de contact : « réclamation ». Une fois ce choix réalisé, un formulaire en modèle standard s'ouvre automatiquement.

Les Réclamations doivent être envoyées :

- Par e-mail à l'adresse investisseurs@miimosa.com pour tout litige relatif à des Crédits et des Obligations ou bonjour@miimosa.com pour tout litige relatif à des Dons
- Par courrier à Gestion Relations Prêteurs / Investisseurs Groupe MiiMOSA, 22/24, rue du Président Wilson – 92300 Levallois Perret.

Groupe MiiMOSA enverra un courriel au client ayant déposé sa réclamation avec son formulaire complété et signé électroniquement. MiiMOSA accusera réception de la réclamation dans les 10 jours ouvrables suivant réception de la réclamation.

Si la réponse apportée par Groupe MiiMOSA à votre réclamation ne satisfaisait pas l'Utilisateur, ce dernier peut également, en cas de litige relatif à une offre d'Obligations ou de Crédit, s'adresser au Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers en remplissant un formulaire sur le site de l'AMF : www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Presentation.html

L'Utilisateur peut aussi contacter le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers par courrier à l'adresse suivante :

Autorité des marchés financiers.

La médiation

17, place de la Bourse

75082 Paris Cedex 02

ou par téléphone : (+33) 01.53.45.60.00.

Si l'Utilisateur n'est pas satisfait de la réponse apportée par Groupe MiiMOSA ou en cas d'absence de réponse dans les 2 mois, en cas de litige l'Utilisateur peut saisir le médiateur à la consommation choisi par l'association Financement Participatif France, dont Groupe MiiMOSA est membre, à savoir : MCP MEDIATION.

Le médiateur MCP MEDIATION peut être saisi directement

(i) en ligne à l'adresse suivante : www.mcpmediation.org ; ou

(ii) par courrier à l'adresse suivante :

MÉDIATION DE LA CONSOMMATION & PATRIMOINE

12 Square Desnouettes

75015 PARIS

A défaut de solution amiable entre les Parties, tout litige se rapportant aux présentes CGU ou à tout document ou engagement y afférent sera soumis à la compétence exclusive des juridictions du ressort de la Cour d'appel de Paris.

